



Mairie de Faycelles

## **PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FAYCELLES**

Jeudi 23 novembre 2023

Par suite d'une convocation, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Faycelles se sont réunis en date du 23 novembre, à Faycelles à 18h30, sous la présidence de M. Jean-Claude Laborie, maire de la commune.

La convocation a été envoyée par mail le 17 novembre 2023.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du PV du conseil du 19/10/2023
- DM participation complémentaire au budget SIVU
- DM compte 66111
- Point marché maîtrise d'œuvre rénovation grand parking
- Révision des tarifs de mise à disposition des salles communes
- Révision des loyers des logements au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Point sur le PLUi
  
- Questions diverses

Membres présents :

- M. Jean-Claude Laborie, maire
- Mmes Evelyne Cavalerie, Hélène Mathieu, Carine Pradelle
- MM. Jérôme Besse-Daynac, Samuel Conte, Frédéric Dartois, Eric Fages, Jean-François Hugonenc, Jean-Claude Ibanez, Jean-Christophe Labascoule, André Rodrigues

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

- Mmes Nadine Lafon, Maylis Lavayssière, Yveline Poinot

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le Conseil Municipal a désigné M. André Rodrigues pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les délibérations de la séance sont mentionnées ci-après.

En prélude aux délibérations du Conseil Municipal, l'association DECLAM (Laurine, Jonathan et Dimitri) a souhaité faire un bilan de ses activités réalisées cet été à Faycelles. DECLAM y a assuré une formation de 5 jours à 6 stagiaires adultes avec pour thème : « Encadrement d'un chantier de bénévoles ». L'objet de ce chantier était un mur en pierre sèche situé à la Valade. DECLAM a fait part du bon accueil habituel des faycellois réservé aux stagiaires.

DECLAM souhaiterait prolonger l'aventure en 2024 avec toujours un chantier adultes de 10 jours et un stage de formation « Encadrement d'un chantier de bénévoles ». Ces deux activités pourraient avoir lieu du 20 au 31 août 2024. Si cette proposition était acceptée, la commune fera alors à DECLAM, avant le 31/12/23, des propositions de chantiers à réaliser.

#### Approbation du PV du 19 octobre 2023

Le CRR est approuvé à l'unanimité.

#### Proposition n°1 de l'ordre du jour : **DM participation complémentaire au budget SIVU**

Suite à l'augmentation des dépenses (création d'un nouveau poste, coût de la formation des agents, augmentation des horaires du personnel), le budget du SIVU doit être revu à la hausse. Les communes de Béduer et de Faycelles ajouteront chacune 10000 €. En désaccord avec la position de Béduer, M. le Maire a indiqué que cette somme de 10000 € serait sans doute insuffisante pour terminer l'année scolaire et a fait part de son souhait de prévoir 10000 € supplémentaire en 2024.

**Le Conseil Municipal a approuvé cette décision à l'unanimité.**

#### Proposition n°2 de l'ordre du jour : **DM compte 66111**

Le montant affecté au compte 66111 du budget 2023 de la commune n'étant pas suffisante (souscription d'un nouveau prêt en 2023), proposition d'y transférer la somme de 1100 € issue du compte 615231 (entretien voirie).

**Le Conseil Municipal a approuvé cette décision à l'unanimité.**

#### Proposition n°3 de l'ordre du jour : **Point marché sur la consultation maîtrise d'œuvre du grand parking**

Deux Bureaux d'Etudes ont présenté une offre. Ce sont Laverny Guillaume, Architecte à Toulouse, avec pour co-traitant « HBR » à Fontanes et Guillaume Laizé, Atelier Palimpseste à Bordeaux avec pour co-traitant « Aménagement Quercy Rouergue » à Decazeville.

Leurs propositions seront analysées et comparées. Un choix sera alors fait.

**Le Conseil Municipal a approuvé cette décision à l'unanimité.**

**19h30 : arrivée de Mme Yveline Poinot**

**Proposition n°4 de l'ordre du jour : Révision des tarifs de mise à disposition des salles communales**

Un nouveau contrat de location de la salle des fêtes et la révision des tarifs ont été abordés. Pour les faycellois, la location de la SDF sera de 130 € + 70 € pour la location de la cuisine. La location de la salle sera gratuite pour les associations de Faycelles.

**Le Conseil Municipal a approuvé le contrat de location et la révision des tarifs à l'unanimité.**

**Proposition n° 5 de l'ordre du jour : Révision des loyers des logements au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Une révision des loyers des huit logements en location a été proposée suite à la dernière publication de l'Indice de Référence des Loyers faisant état d'une augmentation de +3.49 % pour l'année 2024.

**Le Conseil Municipal a approuvé cette augmentation des loyers à l'unanimité.**

**Proposition n° 6 de l'ordre du jour : Point sur le PLUi**

Des représentants de la commune ont été reçus par le Grand Figeac (son Président et son vice-Président à l'Urbanisme) le 17/11 pour le PLUi. La discussion a porté, entre autres, sur le nombre de Permis de Construire pouvant être accordé sur Faycelles et sa surface constructible. Pour rappel, la loi Climat et Résilience a fixé l'objectif de Zéro Artificialisation Nette en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de l'artificialisation de 50 % en 2030, par rapport à la période 2011-2021. Durant cette période, Faycelles ayant accordé 70 PC, nous avons espoir d'obtenir la possibilité de délivrer 35 PC. Or, nous passerions à 22 PC sur 10 ans avec 6 maisons par ha ! Si le ZAN fait débat, c'est notamment pour son caractère rigide qui impose la densification comme unique voie de salut, sans prendre en compte la diversité des territoires. Affaire à suivre.

**Questions diverses**

Cérémonie de Sainte-Barbe 2023 des Sapeurs-Pompiers de Figeac le 9 décembre. Le CS a reçu une invitation.

Courrier des riverains de la RD21 sur la vitesse excessive des véhicules. Une délégation sera reçue en mairie le 30/11.

Téléthon 2023. Le pain à Bédrier, les tripoux à Faycelles et les Cousettes toujours fidèles au poste.

Réunion le 01/12 avec les Associations de Faycelles pour le calendrier d'occupation de la Salle des Fêtes en 2024.

Vœux du Maire. La date du 12/01 à 18h30 est retenue avec pour invités les Présidents des associations, les membres des commissions municipales et les personnalités marquantes de Faycelles.

Fin de la séance du Conseil Municipal : 21h10